



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES

N°20200120/1.2b/7.1 – Séance du 20 janvier 2020

Date de la convocation

14 janvier 2020

Date de l'affichage du compte-rendu sommaire

27 janvier 2020

Nombre de conseillers communautaires

En exercice	Présent(e)s (Titulaires uniquement)	Représenté(e)s	Procurations
64	46	3	10

Le 20 janvier 2020 à 19h00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Président.

Présent(e)s :

Noël PEREIRA DA CUNHA, Président,

Vice-président(e)s : Jean-Marc ABBADIE, Pascal ARRIBET, Michel AUBRY, Christian BRUZAUD, Laurent GRANDSIMON, Dominique GOSSET, Charles LEGRAND, Gérard MOLINER, Jean-Louis NOGUERE, Geneviève NOGUEZ, Dominique ROUX, Philippe TOULOUZET,

Régis BAUDIFFIER, Henri BERGES, Serge CABAR, Maryse CARRERE (absente à partir du point 1.5), Jean-Philippe CASTAGNEDE, Jean-Pierre CAZAUX, Francis CAZENAVETTE, Jean-Frédéric CHATAIGNÉ, Pascal COLLADO, Francis COSTE, Mathieu CUEL, Xavier DECOMBLE, Thierry DECON, Andrée DULOUT-GLEIZE, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Manuel GUARNE, Bernadette HAURINE, Marie-Luce KOMEZA, Jean-Baptiste LARZABAL, Christine MAURICE, Raymonde NOGUÉ, Gérard OMISOS, Sylvie PARROU, Françoise PAULY, Joël PEDARRIBES, Bernard PELUHET, Martine PRATDESSUS, Annie SAGNES, Marianne SARTHOU, Elodie SONET, Daniel TRESCAZES, André VERGÉ, Sébastien VERGEZ,

Absents représenté(e)s : Jean-Marie DUPONT, représenté par André ARMARY, Stéphanie LACOSTE, représentée par Claude BAT, Jean-Pierre PRAT, représenté par Yves SARRAT, Pierre TRAMONT, représenté par José MACIAS (absent),

Absents excusé(e)s : Guy ABADIE (pouvoir de vote à Xavier DECOMBLE), Dominique BILLOT (pouvoir de vote à Andrée DULOUT-GLEIZE), Gérard CHA (pouvoir de vote à Francis COSTE), Françoise DUPUY (pouvoir de vote à Dominique ROUX), Corinne GALEY (pouvoir de vote à Charles LEGRAND), Eric LESTABLE (pouvoir de vote à Noël PEREIRA DA CUNHA), Jérôme LURIE (pouvoir de vote à Annie SAGNES), Jacques MATA (pouvoir de vote à Sylvie PARROU), Guy LONCA, Xavier MACIAS, René NADAU (pouvoir de vote à Bernadette HAURINE), Gisèle SEINGER, Laurent SOLOMÉ, Patrice VUILLAUME (pouvoir de vote à Laurent GRANDSIMON).

Secrétaire de séance : Jean-Marc ABBADIE

Objet : Budget Annexe « RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin » – reprise anticipée des résultats 2019

Rapporteur : M. Dominique GOSSET, Vice-président en charge des finances

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves ;

Considérant que, pour permettre l'élaboration du budget primitif 2020 et sa validation et dans l'attente de l'approbation du compte administratif 2019, le conseil communautaire peut procéder à la reprise anticipée des résultats 2019 sur le budget principal, en application de l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire du budget annexe RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin,

Constatant les données suivantes (estimations au 31 décembre 2019) relatives aux résultats prévisionnels de l'exercice 2019, validées par le comptable public d'Argelès-Gazost :

Budget RPI ARCIZANS-AVANT - SAINT-SAVIN Résultats 2019 - estimés

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2018(a)	52 033.44				52 033.44	0.00
Opérations de l'exercice (c)	71 123.55	55 991.28	0.00	0.00	71 123.55	55 991.28
Part affecté à l'investissement (b)						0.00
Résultat de l'exercice (d = Recettes - Dépenses)	67 165.71		0.00		-15 132.27	
TOTAUX (e=a+b+c)	123 156.99	55 991.28	0.00	0.00	123 156.99	55 991.28
Résultat de clôture (f = Recettes - Dépenses)	-67 165.71		0.00		-67 165.71	
Restes à réaliser (g)			0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES (h=e+g)	123 156.99	55 991.28	0.00	0.00	123 156.99	55 991.28
RESULTAT DEFINITIF	-67 165.71		0.00		-67 165.71	

Considérant que les résultats seront définitivement arrêtés et affectés à l'occasion de l'approbation des comptes administratifs,

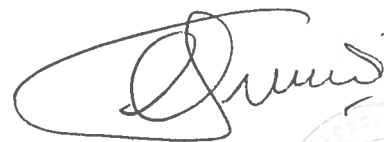
Il est proposé au conseil communautaire de reprendre par anticipation les résultats prévisionnels de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019 du budget annexe « RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin » comme suit :

- reprise du déficit de fonctionnement (compte 002) : 67 165.71 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 57 voix pour, 1 voix contre (Gérard OMISOS) et 1 abstention (M. Luce KOMEZA), décide de reprendre par anticipation les résultats prévisionnels de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019 du budget annexe « RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin » comme suit :

- reprise du déficit de fonctionnement (compte 002) : 67 165.71 €

Le Président,
Noël PEREIRA DA CUNHA



Envoyé en préfecture le 31/01/2020

Reçu en préfecture le 31/01/2020

Affiché le



ID : 065-200070811-20200120-D20200120_12B_7-DE